

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de CLUIS**

Délibération n° 2025-03-023

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars à 19 heures 45

Le Conseil Municipal de la commune de CLUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier FLEURY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025**

**PRESENTS** : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, PENOT Mélissa, BRISSE Aymeric, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine

**PROCURATIONS** : AMPEAU Jean-Gabriel à BRE Frédéric, PORTIER-GONIN Aurélie à PENOT Mélissa

**ABSENTS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MOTEAU Colette

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

**OBJET : CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du futur PLUI de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre a proposé une esquisse du périmètre délimité des abords (PDA) concernant les deux monuments historiques situés dans la commune à savoir l'ancien château de Cluis-Dessous et le viaduc de l'Auzon Dans le cadre du PDA, la notion de co-visibilité n'existera plus ainsi que les avis simple ou conforme émis par l'architecte des ABF. Seul un accord conforme assorti ou non de prescriptions sera émis et la commune devra s'y conformer. Il est donc demandé à la commune d'émettre un avis concernant cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ Emets un avis favorable au projet du futur PDA concernant l'ancien château de Cluis-Dessous et le viaduc de l'Auzon qui sera inscrit dans le PLUI de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne.

La Secrétaire,  
Colette MOTEAU

*Copie certifiée exécutoire  
Publiée ou notifiée le 03/04/2025  
Le Maire, Didier FLEURY*



Pour copie conforme

Le Maire,  
Didier FLEURY

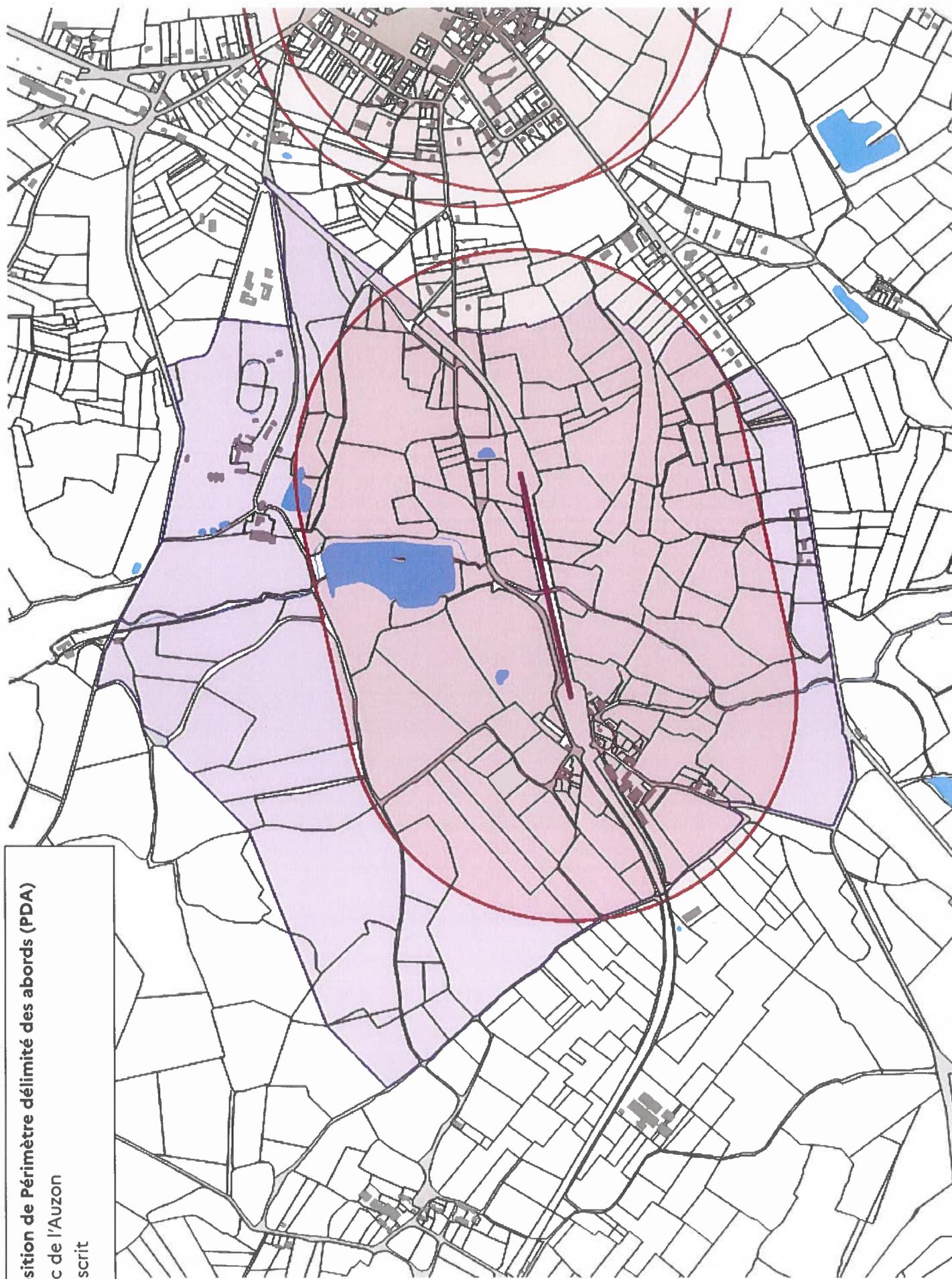
A large, handwritten signature of Didier Fleury is written over a faint, circular official stamp of the Municipality of Cluis.

Accusé de réception en préfecture  
036-213600562-20250331-2025-03-023-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA)**

Viaduc de l'Auzon

MH inscrit



**Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA)**  
Ancien château de Cluis-Dessous  
MH inscrit

